



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 30 JUIN 2005

Présidence : M. Enrico MONSUTTI
40 membres présents

Le Président, M. MONSUTTI, ouvre la séance au refuge des Bas-Monts à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mme JAN, boursière, de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. WARNERY et GAMBONI pour le service technique.

Dans les rangs du public, le Président salue et relève la présence de M. G. FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex et de M. J.-C. PERRET-GENTIL, ancien municipal.

Il salue également la presse, représentée ce soir par M. A. JARN pour le Régional et A. DETRAZ pour 24Heures.

M. J. NICOD, préfet, Mme N. LINIGER, MM. J. HALDY, A. MONOD et Ch. POLIN, députés, ainsi que MM. A. DELALOYE et Ph. SCHMIED, Présidents des Conseils communaux de Pully et Epalinges, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 40 membres
Excusés : 11 membres
Absents : 2 membres

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. BUGNON, CASONI, CAVIN, CHIOVENDA, CORDEY, DETRAZ, DUFLON, FISCHER, GUTH, HENCHOZ et NICOLET.

Les conseillers absents sont MM. BOVET et FARDEL.

Avec 40 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le **procès-verbal** de la séance du 7 avril 2005, après modification à la p. 1 des initiales de M. BLANC qui sont J.-P., est accepté à l'unanimité. Le Président remercie Mme L. BOUJON,

secrétaire, pour la rédaction de ce document et pour celle de la communication relative à la possibilité pour les conseillers de recevoir par e-mail les rapports des commissions préalablement aux séances du Conseil.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. MONSUTTI, Président, fait part des résultats des dernières votations :

Votations cantonales du 17 avril 2005 : taux de participation de 50.6 %

Gains immobiliers : objet refusé par 604 voix contre 239

Impôt sur la fortune : objet refusé par 635 voix contre 211

Impôt sur la dépense : objet refusé par 499 voix contre 343

Intérêts d'épargne : objet refusé par 655 voix contre 190

Loi sur les EMS : objet refusé par 626 voix contre 204

Votations fédérales du 5 juin 2005 : taux de participation de 65.6 %

Schengen/Dublin : objet accepté par 814 voix contre 285

Partenariat enregistré : objet accepté par 751 voix contre 340

Il précise ensuite avoir reçu un courrier de la CCU l'informant que M. Ch. STURNY en assurera la présidence jusqu'à la fin de la législature.

M. MONSUTTI donne lecture de la lettre du Cap C. A. MORET invitant tout un chacun à participer au 5ème bal des pompiers qui se déroulera le 31 juillet 2005.

Enfin, il fait procéder à la distribution de la correspondance que la Municipalité lui a adressée le 28 juin 2005 concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV).

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, a le très grand plaisir d'apporter à l'assemblée le très cordial salut chaleureux de la Municipalité et informe que la fin est arrivée en ce qui concerne la **place de rebroussement TL En Converney**. Après mise aux poursuites, nous avons reçu de l'opposant les maigres dépens de Fr. 3'500.- qui nous avaient été alloués par les tribunaux. Reste à inaugurer l'ouvrage après les vacances d'été.

Nos deux **apprenties**, Mlles Maria RUSSO et Christelle AMIET, ont réussi leurs examens finaux. Leur contrat de travail arrive à échéance le 30 juin 2005 et nous sommes heureux de constater qu'elles ont trouvé un premier emploi répondant à leurs aspirations. Nous leurs souhaitons un avenir professionnellement aussi radieux que celui vécu au sein de notre administration! Mlle RUSSO nous donnera encore un coup de main durant quelques jours cet été, principalement pour former nos deux futurs apprentis.

La Municipalité a le plaisir d'annoncer qu'elle a trouvé «chaussure à son pied», pour la **place de Boursier ou Boursière**, en la personne de Mme Patricia CHABLOZ. Elle entrera en fonction le 1er septembre, et prendra la responsabilité de notre Bourse le 1er novembre 2005.

Mme JAN établira encore le budget 2006, ce qui lui permettra de transmettre son immense savoir à son successeur. Mme CHABLOZ ayant acquis une expérience similaire, couronnée de succès, dans une collectivité de la taille de Belmont, nous regardons l'avenir avec confiance.

Dans le cadre du vote sur le budget 2005, il a été accepté que la collectivité participe au feu d'artifice qui couronnera la partie officielle de la **Fête nationale** du 1er août. Ce sera un véritable plaisir pour nos pompiers, organisateurs de la fête, d'éteindre le brasier au fond des gorges, et nourrir les estomacs, avant de voir quelques milliers de francs partir en fumée. Pour cette fois, l'argent ne brûlera pas les doigts, mais il illuminera les yeux de centaines de convives, petits et grands, aux Bas-Monts.

En ce qui concerne les **finances**, M. MOSER précise que l'emprunt de Fr. 1'000'000.- à 3,75 % auprès de la SUVA échéant le 20 juin 2005 a été renouvelé auprès de Postfinance pour dix ans au taux historique de 2,32 %.

Après renseignements pris auprès de la Suisse Assurances, cette dernière va transférer ses dossiers d'assurance bâtiments et véhicules à la Vaudoise Assurances, ceux d'assurance maladie LAA et complément LAA à Helsana et les prêts et hypothèques à la Swisslife, ceci lorsqu'elle aura reçu l'autorisation de l'OFAS. Nos emprunts auprès de la Suisse Assurances sont spécifiés « sans dénonciation préalable » et les conditions seront reprises par Swisslife. Nous ne pourrions dénoncer ces emprunts avant les échéances de 2009 et 2010 sans subir la pénalité de la différence de taux entre ceux des emprunts contractés et les actuels. Quant à nos contrats d'assurance, nous demanderons une offre aux nouvelles compagnies afin de pouvoir choisir la solution la plus favorable.

Les chutes de neige du 17 avril ont causé de gros dégâts dans les forêts des **domaines** communaux. Nous allons procéder le plus rapidement possible à l'évacuation des chablis dans les zones proches des rivières afin d'éviter la formation de barrages suite aux violents orages d'été.

Nous avons commencé la réflexion au sujet de la création d'une surface « jeunesse et sociétés ». Un géomètre et un architecte ont été mandatés pour étudier la faisabilité. Nous viendrons devant le Conseil communal lorsque nous aurons un projet qui tienne la rampe.

Concernant la réhabilitation de la grande salle, la commission extra-parlementaire a siégé une première fois le 8 juin. Il ressort de cette séance que la liste du cahier des charges mentionnée dans le préavis était pratiquement complète. Il n'y a donc aucune divergence entre les sociétés, les commissions des finances et de gestion et la municipalité. Le bureau d'architecte a pu donc continuer son étude afin que nous puissions vous proposer un préavis d'intention.

Le millésime blanc 2004 issu de nos **vignes** a récolté les lauriers d'Or de Terravin avec, selon une indiscretion, la meilleure note que nous n'ayons jamais eue. Le bulletin de souscription inséré dans la Passade a passé pratiquement inaperçu. Nous allons faire un « tous ménages » avec un nouveau bulletin de souscription.

Les nouveaux cépages de rouge ont été plantés. Nous avons donc 310 m² de Gamaret, 380 m² de Garanoir et 449 m² de Pinot noir, soit un total de 1139 m². Maintenant, nous n'avons plus qu'à soigner ces nouveaux-nés, attendre que les barbues aient fait leur puberté pour enfin pouvoir goûter notre nouvel assemblage. Quant au blanc, il reste 1165 m² en chasselas.

M. MICHELET indique que le revêtement définitif ainsi que les travaux de finition de la **Place de rebroussement "En Converney"** seront exécutés du 14 au 18 juillet. Pendant cette période, la place de rebroussement provisoire sera de nouveau en service. L'information aux usagers sera faite de concert avec les TL.

Les travaux sur la colonne d'eau potable de **Burenoz/Rouvène** sont terminés et celle-ci est en service. Les travaux se poursuivent actuellement sur les collecteurs. L'ensemble des travaux, y compris l'aménagement routier au débouché du chemin de la Rouvène, sera terminé à la fin juillet.

En ce qui concerne les **travaux futurs**, en septembre vont débiter d'une part les travaux du collecteur d'eaux claires entre le déversoir d'orage du carrefour Cure/Blessoney et le Flonzel et d'autre part la Louche 2ème étape.

Les communes de Belmont et Pully sont intervenues auprès du service des routes pour faire activer la finition des travaux de remise en état de la **route cantonale 773 et du trottoir**. Des mesures sur les travaux de confortation doivent être réalisées avant d'entreprendre la remise en état finale. Espérons que ces mesures prennent moins de temps que pour décider de réaliser ces travaux de sécurisation.

A la fin mai, nous constatons que le doublement de la fréquence de **ramassage du papier** a eu pour conséquence une augmentation des quantités récoltées. Ce surplus est d'environ 12 tonnes, soit l'équivalent d'un mois. Espérons que cette tendance se poursuive sur le reste de l'année.

Mme SCHIESSER annonce que, depuis la mise en place du nouveau régime de stationnement au **parking d'Arnier**, beaucoup moins de voitures restent parkées tout au long de la journée et on peut considérer que le but recherché est atteint.

Deux exercices ont été organisés ce printemps pour la **PCi**. L'un consistait en des travaux d'utilité publique, soit : démolition et reconstruction de deux ponts au niveau des terrains de football de Rochettaz, démolition d'une ancienne serre appartenant à la commune de Pully et l'autre en une alerte à l'épizootie.

Mme Rahma BEN FADHILAH, éducatrice responsable de l'**UAPE**, a donné sa démission pour le 31 juillet 2005. Mlle Céline MARGOT, son assistante, a accepté de devenir la nouvelle responsable et de légèrement augmenter son temps de travail. Le poste laissé vacant a été mis au concours par voie de presse.

Les enfants des **écoles** de Belmont ont proposé un très joli spectacle à leurs familles dans le cadre de Carrefour chansons, intitulé « L'incroyable Fontaine ».

Elle tient à relever le très bon travail effectué par notre corps de sapeurs-pompiers lors des massives chutes de neige du dimanche 17 avril dernier. Une très bonne collaboration entre le **SDIS** et la **PCi** est à souligner.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2005

Comptes communaux 2004

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

M. MONSUTTI, Président, effectue le passage en revue des comptes page par page.

Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : Le préavis No 04/2005 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité, la Commission des finances et Mme C. JAN de l'excellent travail effectué.

7. Rapport de gestion 2004

Commission de gestion : Mme BOUJON, MM. BUGNON, GILLIERON, président, SCHWEGLER, ULDRY

Après le passage en revue du rapport de gestion par dicastère, M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

M. GILLIERON retire sa critique formulée dans le rapport de gestion à l'égard des graphiques. Elle a été faite sans avoir vu la version en couleurs qui est beaucoup plus lisible. Il formule ses compliments pour le graphisme de la version de cette année et remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux questions écrites.

M. JAN partage l'avis de M. GILLIERON en ce qui concerne le nouveau graphisme mais déplore que notre Municipalité ressemble à une tribu de peaux rouges et que le cancoire communal soit devenu poilu. M. MUHEIM répond que la nouvelle photocopieuse de l'administration va être dûment réglée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le rapport de gestion 2004 est accepté à l'unanimité.

M. MONSUTTI remercie la Municipalité pour la qualité de sa gestion, l'administration pour la bonne facture des documents fournis et la Commission de gestion pour son important travail.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2005

Modification du Règlement du Conseil communal de 1991

Article 1^{er} : nombre de membres, Article 2 : mode d'élection

Commission technique : MM. CAVIN, FAVRE, président, Mme JACQUAT

M. MONSUTTI, Président, rappelle que le Bureau du Conseil communal est d'avis que le nombre actuel des membres du Conseil communal, soit 60, n'est pas adapté pour la législature 2006-2011, compte tenu des points suivants :

- **l'augmentation de la durée de la législature qui passe de 4 à 5 ans;**
- l'augmentation de la population de Belmont;
- les droits civiques nouvellement accordés aux étrangers;
- la multiplication et complexification des objets à traiter nécessitant l'éventuelle création de nouvelles commissions permanentes.

En conséquence, le Bureau du Conseil communal propose d'augmenter le nombre de Conseillers communaux à 70.

M. FAVRE donne lecture du rapport de la Commission technique qui précise que, lors des élections de la dernière législature, soit en automne 2001, ce n'est qu'après de nombreuses recherches, une information distribuée à chaque ménage de Belmont, une séance d'information publique et enfin les démarches personnelles de bons nombres d'élus, qu'il a été possible de réunir 72 candidats pour une élection destinée à repourvoir 71 postes, soit 60 conseillers et 11 suppléants. De plus, la commission technique constate que la base d'une élection est de soumettre un choix réel au citoyen et de ne pas arriver à une élection que l'on pourrait considérer comme quasiment tacite faute de candidat et dont le seul obstacle à franchir serait l'obtention de la majorité absolue, que la législature se prolonge d'une année, que les départs de notre conseil peuvent être nombreux, que lorsque le nombre de conseillers est diminué d'un cinquième, nous avons l'obligation de procéder à une élection complémentaire, sauf si nous sommes à moins de 4 mois du renouvellement des autorités communales, que les communes comprises entre 1'001 et 5'000 habitants peuvent choisir entre 35 et 70 conseillers et que notre commune comptera bientôt 3'000 habitants et que le nombre de conseillers peut être revu lors de chaque législature, mais au plus tard le 30 juin précédent l'année de renouvellement intégral des autorités communales. Au vu de ce qui précède, tout en se réjouissant de voir l'arrivée de candidats étrangers sur la liste d'entente communale lors des prochaines élections, la commission technique conclut unanimement à ce que la conclusion du préavis relative au nombre de membres soit amendée en ce sens que, pour la commune de Belmont, le nombre de conseillers communaux est fixé à 60 (soixante) et le nombre de suppléants à 15 (quinze).

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

M. BOLAY approuve la proposition de la commission technique.

M. GILLIERON est très heureux de l'amendement proposé et évoque la possibilité de renommer des suppléants en cours de législature.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 06/2005 tel qu'amendé par la Commission technique est accepté à l'unanimité.

9. **PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2005**

Chemin du Plan : modification et élargissement du virage amont – changement d'une conduite d'eau potable – création d'un cheminement piétonnier – assainissement du pont

Commission technique : MM. BAUER, président, DUPERTUIS, MARKIDES

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission technique, estimant que ces travaux sont nécessaires et le budget respecté, propose d'accepter le préavis.

La Commission des finances, malgré le coût relativement élevé des travaux, n'émet aucune objection au financement de ce projet.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

MM. MUHEIM et WARNERY présentent un tronçon de l'ancienne conduite endommagé par le courant vagabond.

M. MICHELET signale que le remplacement des joints et appuis du pont n'est pas prévu mais qu'une réserve est constituée au cas où des défauts deviendraient plus visibles en cours de travaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 07/2005 est accepté à l'unanimité.

10. **PREAVIS MUNICIPAL URGENT N° 08/2005**

Chemin des Ecaravez, partie inférieure : demande de crédit complémentaire pour ouvrage de confortation

Commission technique : M. GUTH, Mme JACQUAT, M. STUTZ, président

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

CCU : Mme CHESAUX, MM. FARDEL, PIRAT, STURNY, président, TUCHSCHMID

La Commission technique rappelle que, pendant l'exécution de ce chantier, d'anciennes galeries de charbon, ne figurant sur aucun plan à disposition, ont été découvertes. Ces petites galeries, qui devaient être exploitées par des personnes individuelles et pour leur propre consommation, n'avaient jamais été signalées officiellement. Il convient de savoir qu'elles peuvent exister depuis plusieurs centaines d'années. La conséquence de cette découverte a provoqué des travaux supplémentaires dépassant le budget initialement prévu et accepté par le conseil communal. En effet, des travaux exploratoires supplémentaires ont dû avoir lieu afin de savoir où se dirigeaient ces galeries et dans quelle mesure nous ne pourrions pas en découvrir encore d'autres, malgré les carottages effectués avant le début du chantier. La conséquence de ces galeries a eu pour effet, pour aller chercher l'assise nécessaire à l'élaboration du mur, de creuser une sur-profondeur de 1m50. De plus, des clous supplémentaires définitifs doivent être fixés ce qui provoque des travaux complémentaires de confortement.

La Commission des finances se demande si le chantier Champ-Chamot/Ch. des Ecaravez est le terrain de la scoumoune ou l'application par excellence de la loi de Murphy . On ne le saura vraiment jamais, mais dès l'instant où nos ancêtres mineurs se rappellent à notre bon souvenir sur le chantier, les ennuis commencent (ou continuent) et rendent une confortation incontournable.

Les deux Commissions sont donc unanimes pour recommander l'acceptation du préavis.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

M. DELAPLACE signale que la CCAR s'est glissée par erreur dans le rapport de la Commission technique mais qu'elle n'était pas associée à ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis urgent No 08/2005 est accepté à l'unanimité.

11. **PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2005**

Admission de trois candidats à la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne

Commission d'admission à la bourgeoisie : MM. EMERY, MARREL, président, MEGIAS

M. MARREL, président, n'ayant pas de remarque à formuler, M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote à bulletin secret.

La demande d'admission de **Mlle Camille MARCEL** est acceptée à l'unanimité (40 OUI).

La demande d'admission de **M. Dominique André Georges MARCEL**, s'étendant à son épouse **Corinne Madeleine Odette MARCEL-HUET**, née Huet, ainsi qu'à son fils **Etienne MARCEL**, est acceptée à l'unanimité (40 OUI).

La demande d'admission de **Mlle Jessica FERNANDEZ** est acceptée à l'unanimité (40 OUI).

M. MONSUTTI félicite les candidats de ces brillants résultats.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme MAYE indique que, sur la route du Burenoz, le trafic augmente et les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Elle demande s'il n'est pas possible de sécuriser ou limiter le tronçon supérieur.

M. MUHEIM répond que la Municipalité partage ses préoccupations. Le Service de la Mobilité étudie un dossier relatif au chemin de la Louche. S'il l'approuve, le dossier de la route du Burenoz sera également soumis.

Mme MAIRE rappelle que la route de la Bernadaz est fermée et que le trafic se reporte probablement sur la route du Burenoz.

M. BOLAY signale que le revêtement de la route du Burenoz, suite aux travaux, est très irrégulier et dangereux pour les deux-roues.

M. MICHELET répond que ces irrégularités vont être comblées.

M. GENAINE évoque le danger à la sortie du chemin du Pâquis.

M. MUHEIM répond qu'une demande a été faite au canton pour sécuriser la patte-d'oie au niveau de l'embranchement. Un ouvrage visible et surélevé, ressemblant à l'aménagement en revêtement clair de la route de Genève à Lausanne (zone de non-droit partagée par les piétons et les véhicules), est envisagé.

M. ULDRY a observé une importante coupe de bois sur le chemin de Villars et souhaite en connaître la raison.

M. MUHEIM explique que cette parcelle privée de zone forestière est restée inexploitée pendant environ 50 ans. Le bois en a perdu sa valeur et, par son mauvais état, est devenu dangereux pour le voisinage. Cette parcelle va donc être replantée et maintenue comme zone de forêt.

M. GILLIERON ne souhaite pas rouvrir la discussion concernant le parking en Arnier mais demande si les habitants décentrés de la commune n'ont pas été oubliés. Il demande si des autorisations d'utilisation ne pourraient pas être octroyées.

M. MUHEIM indique que, suite à des négociations avec la commune de Lutry et une mise à l'enquête toute récente, des places en zone blanche (10 heures) vont être créés sur la route de la Léchire. Il n'y aura ainsi plus qu'à emprunter le tunnel pour se trouver à l'arrêt de bus «En Converney».

Mme JACQUAT demande si une nouvelle course d'école du Conseil communal aura lieu, comme par le passé.

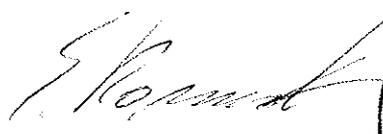
M. MUHEIM rappelle que la dernière sortie résultait de la proposition de la Commission des finances, que la décision se prend au niveau du Conseil communal et qu'il attend les suggestions.

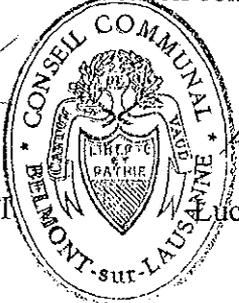
M. BOLAY suggère un tournus des commissions pour l'organisation.

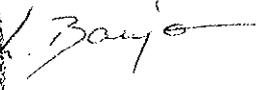
M. MONSUTTI résume la discussion par un «A vos idées !» approbateur à l'endroit des commissions.

La parole n'étant plus demandée, M. MONSUTTI, Président, souhaite à tous une excellente fin de soirée, un bon été et clôt la séance à 20h20.

Pour le Bureau du Conseil communal :


Enrico MONSUTTI
Président


Lucienne BOUJON
Secrétaire



P.S. : L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc